



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

**En vue de l'acquisition de la parcelle B 836 (1345 m²)
située en zone U (terrain constructible)
dans le quartier de l'Obélisque**

.....

Le Conseil Municipal du 17 avril 2025 a proposé de lancer un appel à manifestation d'intérêt en vue de la vente, par la Commune, de la parcelle cadastrée B 836 d'une surface de 1345 m². Celle-ci est située en zone U du PLU, elle est donc constructible. La parcelle se trouve dans la Rue de l'Obélisque, au niveau de l'aire de retournement du Belvédère :



Ce terrain constructible se prête tout particulièrement à une opération de construction de logements. Le présent appel à manifestation d'intérêt, mené par la Commune de Montgenèvre, a donc pour objet la cession de ce terrain communal à un opérateur, en vue de la construction de logements comprenant une part de mixité sociale (conformément au PLU en cours de révision). L'appel à projets est ouvert à tous types de candidats.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ
Département des Hautes-Alpes

Mairie de Montgenèvre - 80 Place du Chalvet - 05100 MONTGENÈVRE
04.92.21.92.88 - mairie@montgenevre.com

Plusieurs étapes permettront d'étudier les candidatures en bonne et due forme :

- Date d'ouverture de la procédure = 22 mai 2025 (14h).
- Dernier délai de remise des offres = 9 juin 2025 (12h).
- Choix définitif de l'acquéreur par les élus du Conseil Municipal = 12 juin 2025.

Il est précisé ici que :

- Cette consultation n'est pas soumise au droit de la commande publique et ne donnera lieu à aucune prime ou indemnité de la part de la Commune de Montgenèvre.
- Ce terrain est viabilisé, dans le sens où les réseaux desservent déjà les constructions environnantes. Les raccordements seront à la charge exclusive de l'acquéreur.
- Le présent appel à projets vise à la sélection d'un opérateur immobilier. Cet opérateur devra démontrer sa capacité à acquérir le terrain et à y réaliser la construction évoquée.
- Le programme devra en outre contribuer à l'amélioration du cadre de vie communal en garantissant une mixité des fonctions urbaines telle que prévue par le PLU et en comprenant un volet environnemental.
- A toutes fins utiles, il est indiqué enfin qu'à Montgenèvre, station internationale qui accueillera des épreuves des Jeux Olympiques d'hiver 2030, la fourchette basse du prix d'un terrain constructible est estimée à 425 € TTC / m².



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ
Département des Hautes-Alpes

Les atouts majeurs de ce terrain constructible :

- Terrain accolé à la piste de ski du Pharo (assurant la liaison entre les secteurs Chalvet et Aigle du domaine skiable, via la passerelle du Grand Bois). Vous serez donc directement sur les pistes de la Voie Lactée.
- Vue exceptionnelle sur Montgenèvre et les sommets environnants.
- Exposition sud.
- Le réseau de navettes internes à la station dispose d'un arrêt tout à côté du terrain.
- Possibilité d'accès au terrain par le bas (vers l'entrée de la résidence MMV) ou depuis le haut (aire de retournement de l'Obélisque).
- Parking souterrain de l'Obélisque à proximité.
- Situé côté Est de Montgenèvre, le terrain est tout proche de Clavière et de l'Italie.



Pour plus d'informations sur le terrain, vous pouvez envoyer un mail à Mme Isabelle CHAUVET, responsable de l'urbanisme, à l'adresse suivante : urba.mairie@montgenevre.com.

Vous pouvez transmettre vos offres par mail à dgs.mairie@montgenevre.com, ou par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Montgenèvre
Offre d'achat parcelle B 836
80 Place du Chalvet
05100 Montgenèvre